

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2771

présenté par

M. Lahmar, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	100 000 000
Handicap et dépendance	100 000 000	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP, dénoncent la ponction prévue par le gouvernement sur le fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées et proposent de sanctuariser les moyens de cette politique publique essentielle.

Depuis plus de 35 ans, l'Agefiph gère le fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées en vue de favoriser leur inclusion dans le monde du travail. Ces dernières années, les besoins n'ont cessé d'augmenter. Le fond finance des actions en faveur des 474 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap fin 2023 (contre 455 000 fin 2022) et des 1,2 millions de personnes handicapées en emploi (contre 1,1 millions un an plus tôt).

A cela s'ajoute de nouvelles missions, comme la participation au financement des entreprises adaptées à hauteur de 50 millions d'euros depuis 2020. Face à ce dynamisme des dépenses, l'Agefiph a déjà réduit en août 2024 un certain nombre d'aides visant à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Or, les besoins des personnes, eux, ne diminuent pas. C'est donc la qualité de l'accompagnement qui se retrouve sacrifiée.

Malgré une situation déjà difficile, le gouvernement prévoit d'aller encore plus loin en plafonnant la contribution versée par les employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap – principale source de financement de l'Agefiph – à 457 millions en 2025. Le reste des recettes sera accaparée par le budget de l'Etat. C'est un véritable hold-up à 100 millions d'euros que le gouvernement s'apprête à opérer au détriment de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Nous proposons donc de sanctuariser les moyens du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées en l'abondant à hauteur de 100 millions d'euros. Pour cela, nous ponctionnons 100 millions d'euros en AE et CP du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » que nous transférons vers l'action 13 « Pilotage du programme et animation des politiques inclusives » du programme 157 « Handicap et dépendance ».

Les règles de recevabilité financières nous obligent à gager cette proposition. Cependant, nous appelons le gouvernement à lever le gage afin de ne pas mettre en concurrence des politiques d'inclusions toutes aussi essentielles les unes que les autres.